

Subvention à l'achat
de protections hygiéniques lavables

**Vivons
selon nos
propres
règles**



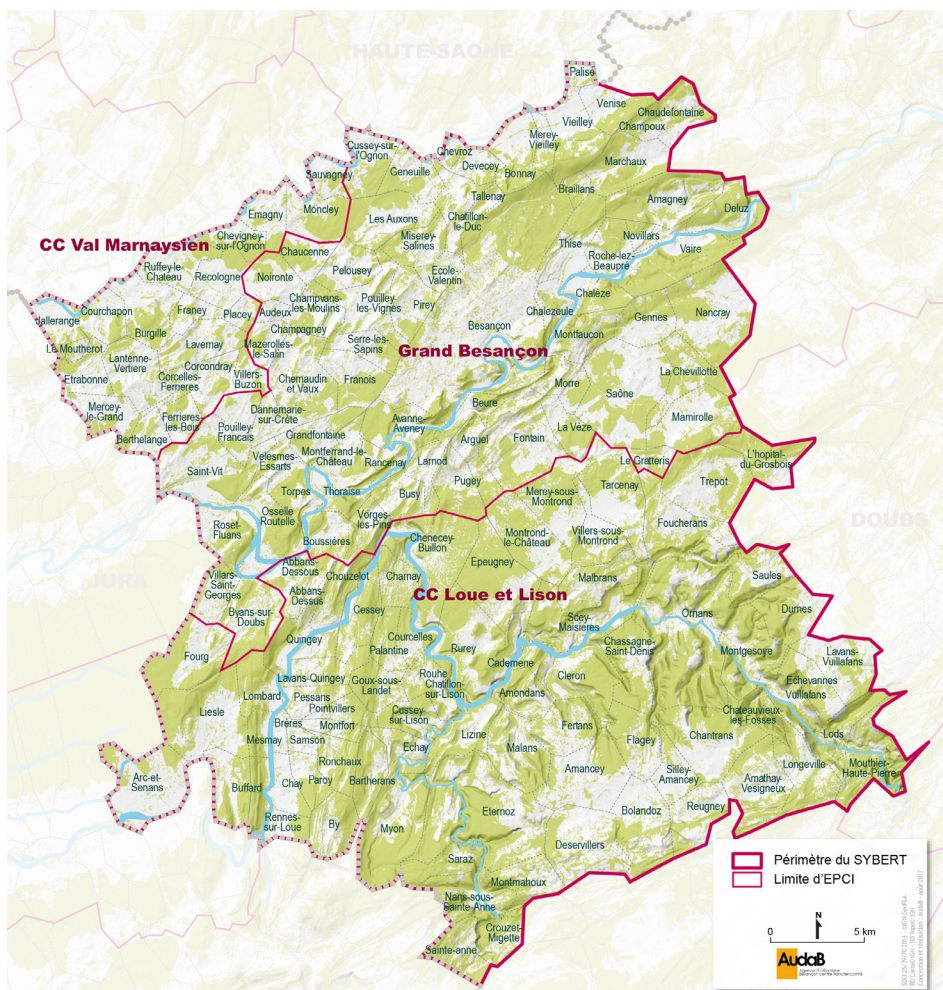
***Dossier de
presse***



LE SYBERT

en quelques mots

Le **Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets** est un établissement public qui gère les déchets de trois communautés membres : Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, Communauté de communes Loue Lison et Communauté de communes du Val Marnaysien. Celles-ci ont gardé la compétence « collecte » des déchets et ont transféré la partie « traitement » au SYBERT. Ce dernier couvre au total un territoire de 163 communes, soit 227 000 habitants (environ la moitié de la population du département du Doubs).



Afin de mener à bien ses missions, le SYBERT dispose de plusieurs équipements :

- 1 **centre de tri** pour des déchets ménagers recyclables,
- 1 **installation de tri-massification** (ITM) pour trier les encombrants des déchetteries et les envoyer vers des usines de recyclage,
- 1 **usine d'incinération à valorisation énergétique** (UVE) pour les déchets ménagers et assimilés,
- 16 **déchetteries** (gardiennage et évacuation des déchets),
- 26 **sites de compostage collectif**,
- 296 **sites de compostage en pied d'immeuble**.

Au-delà de sa compétence « traitement », le SYBERT mène des actions de :

- la **sensibilisation et l'accompagnement** de projet à la réduction des déchets,
- développement du **compostage** individuel et collectif de quartier.

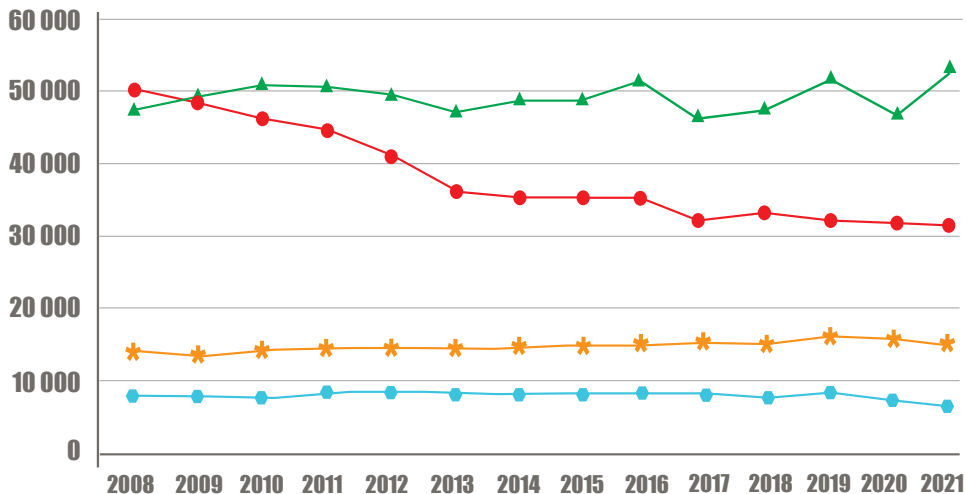




LE SYBERT

chiffres 2021

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DU SYBERT (en tonnes)



- ▲ Collecte sélective déchetteries y compris non ménagers
- Ordures ménagères résiduelles
- * Collecte sélective emballages papiers
- Collecte sélective verre



110 500 tonnes

de déchets traitées

612 614 visites en déchetteries

487,1 kilos

de déchets produits par an et par habitant

65 %

des habitants ont accès à des services de compostage

71,7 %

des déchets sont collectés sélectivement

60,6 %

des déchets sont recyclés

99,6 %

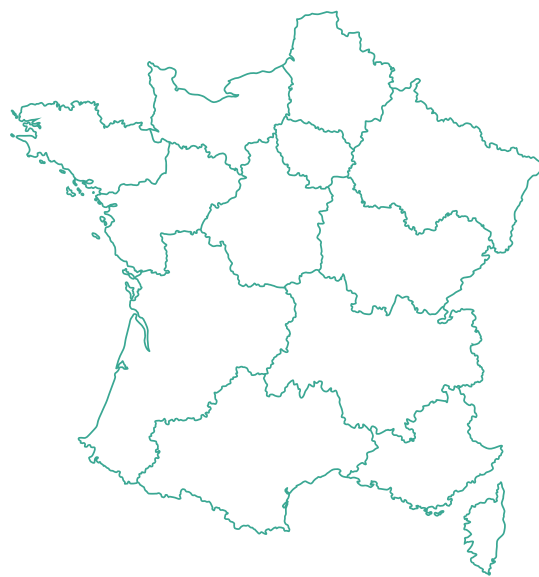
des déchets sont valorisés



En France, les protections hygiéniques jetables, ce sont...



2 milliards¹
de protections périodiques
jetées chaque année



42 ans¹
de menstruations en moyenne

546 cycles¹
au cours d'une vie de femme

16 millions¹
de femmes menstruées
en France

**13 % des ordures
ménagères résiduelles**²
(avec les autres textiles sanitaires jetables : cotons, couches,
mouchoirs...)

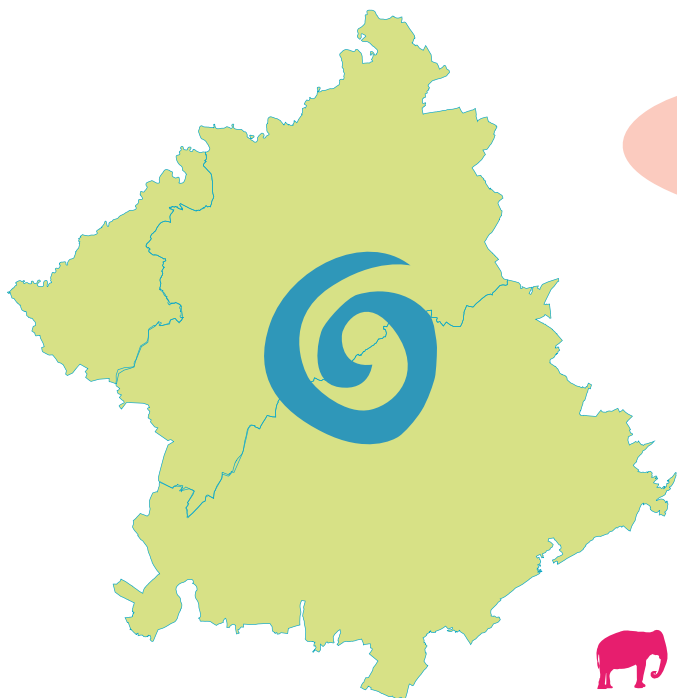


1 - Infographie Plim Underwear

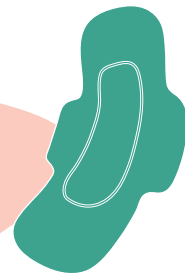
2 - Déchets chiffres-clés : L'essentiel 2021. ADEME

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5417-dechets-chiffres-cles-l-essentiel-2021-9791029719622.html>

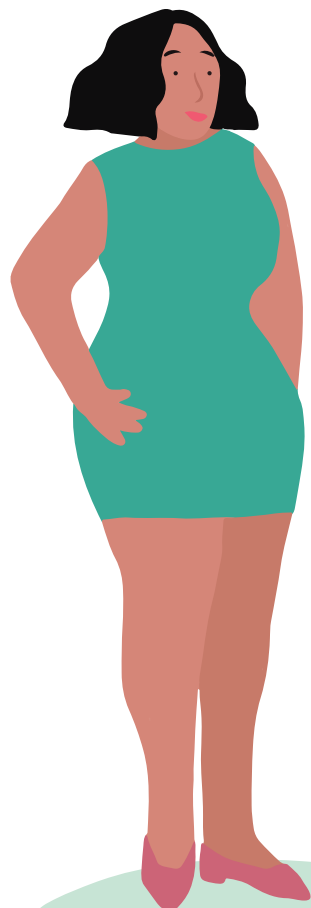
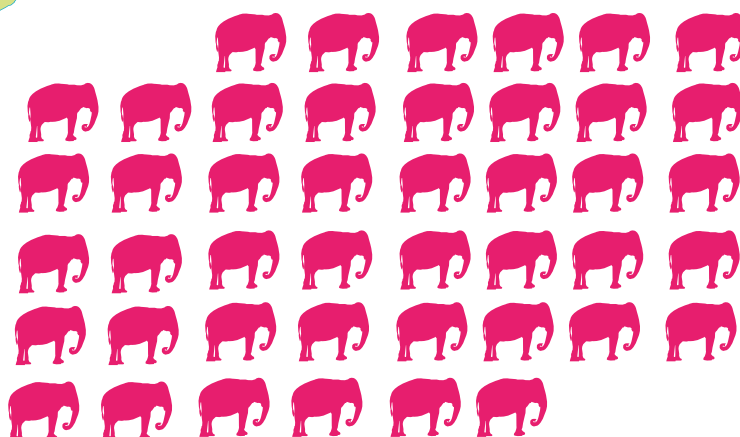
Sur le territoire du SYBERT, les protections hygiéniques jetables, ce sont...



216 tonnes¹
de déchets chaque année



**soit l'équivalent de
44 éléphants !**



16 kilos² de déchets par an et par habitant
(textiles sanitaires jetables, hors couches)



1 - Estimations du SYBERT

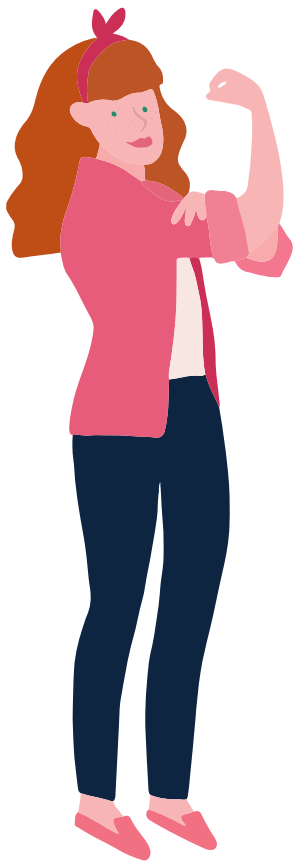
2 - MODECOM 2021 SYBERT

www.sybert.fr/actualites/dossier-modecom-les-ordures-menageres-du-sybert-passees-a-la-loupe/

Vivons selon nos propres règles



Une nouvelle subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables



De la puberté à la ménopause, les femmes européennes connaissent au cours de leur vie plus de **500 cycles** et utilisent en moyenne **14 000 protections périodiques**. Sur une vie entière, cela représente **180 kg¹ de tampons et serviettes hygiéniques à usage unique jetés** et donc autant de déchets non-recyclables.

D'après l'ADEME, les protections périodiques, en plus des autres textiles sanitaires (couches, mouchoirs en papier, lingettes...), représentent **13 % des ordures ménagères résiduelles**, soit plus de **30 kg par an et par habitants²**.

Sur le territoire du SYBERT, ce sont **16 kg³ de textiles sanitaires à usage unique qui sont jetés** chaque année à la poubelle grise (hors couches jetables).

À elles seules, les protections représenteraient près de **216 tonnes de déchets⁴** par an rien que pour le territoire du SYBERT.

Des risques sanitaires avérés pour les protections jetables

Au-delà de leur impact environnemental, les protections périodiques jetables peuvent également présenter des **risques sanitaires**. Il est en effet prouvé que les tampons et serviettes hygiéniques intègrent dans leur composition de nombreuses substances chimiques, dont certaines sont suspectées d'être des perturbateurs endocriniens et/ou cancérigènes.

Leur utilisation peut par ailleurs entraîner des irritations, des problèmes d'allergies et de l'inconfort.

1 - Zero Waste France. Les coûts environnementaux et économiques des protections menstruelles, couches pour bébé et lingettes à usage unique. Enquête sur l'impact de ces produits à usage unique en Europe.

Page 22 - www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2020/03/protections-menstruelles-couches-pour-bebes-et-lingettes-a-usage-unique.pdf

2 - Déchets chiffres-clés : L'essentiel 2021. ADEME

librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5417-dechets-chiffres-cles-l-essentiel-2021-9791029719622.html

3 - SYBERT. MODECOM 2021

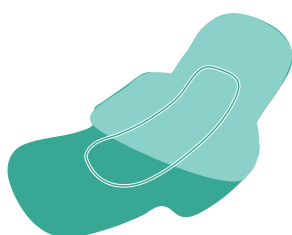
www.sybert.fr/actualites/dossier-modecom-les-ordures-menageres-du-sybert-passees-a-la-loupe/

4 - Estimations du SYBERT

Une aide pour faciliter l'accès à des produits plus sains et plus respectueux de l'environnement



Afin de permettre aux femmes d'**avoir accès à des produits plus sains pour leur corps et pour la planète**, tout en leur permettant d'alléger leur poubelle, le SYBERT met en place une aide à l'achat de protections hygiéniques lavables. Disponible depuis le 1^{er} mars 2023, cette subvention s'applique pour l'acquisition de serviettes hygiéniques lavables, coupes ou culottes menstruelles.

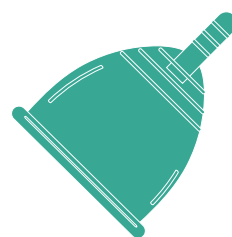


Jusqu'à 50 % du prix d'achat remboursé

La subvention est octroyée à hauteur de **50 % du prix d'achat** des protections périodiques réutilisables. Elle est **plafonnée à 50 € TTC maximum**, hors frais supplémentaires (ex : livraison...), et accordée dans la limite de 250 subventions sur l'année 2023.

Les bénéficiaires auront l'obligation de répondre à un questionnaire sur l'utilisation des protections hygiéniques lavables 4 à 6 mois après la demande de subvention.

Conditions de l'offre



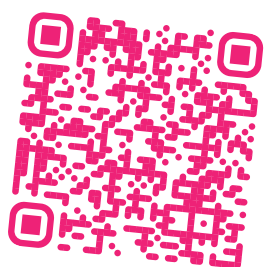
- La bénéficiaire doit résider sur le territoire du SYBERT,
- les subventions sont limitées à une par an et par bénéficiaire.

Pour bénéficier de la subvention, les documents suivants seront à fournir au SYBERT :

- formulaire de demande complété et signé,
- facture d'achat de protections hygiéniques lavables datant de moins de 3 mois,
- une copie de pièce d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un RIB au nom de la bénéficiaire ou de son représentant légal.

Où trouver le formulaire ?

Le formulaire est disponible directement sur le site sybert.fr dans la rubrique "**Service en ligne**" - "**Demander sa subvention protections hygiéniques lavables**". Le formulaire peut également être retiré en version papier auprès de l'accueil du SYBERT (4 rue Gabriel Plançon, La City, 25000 Besançon) ou être demandé par voie postale auprès de contact@sybert.fr ou au 03 81 21 15 60.



Toutes les informations sur la subvention en scannant le code QR.



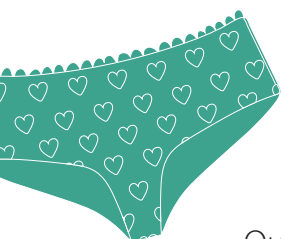
Quelle protection choisir ?

Coupes, culottes menstruelles ou serviettes hygiéniques lavables ? Il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver parmi tous les produits et marques disponibles sur le marché.

Avant de faire son choix, il est important de **bien étudier la composition** et les matériaux utilisés afin de s'assurer qu'ils seront sans danger pour la santé mais aussi plus respectueux pour la planète.

Dans tous les cas, il faut privilégier autant que possible des marques locales, labellisées et proposant des produits en tissus bio, en OEKO-TEX, en GOTS (Global Organic Textile Standard) ou en silicone médical pour les coupes menstruelles.

Le choix doit également être dicté par la morphologie, l'âge, les activités et surtout le type de flux. Les menstruations ne sont pas toutes les mêmes, il existe des flux légers ou plus abondants qui ne nécessitent pas le même niveau de protection. La capacité d'absorption est toujours précisée sur le produit et peut ainsi permettre de s'orienter plus facilement vers la protection hygiénique qui correspond le plus à ses besoins.



Quoi qu'il en soit, il convient de toujours **respecter scrupuleusement les préconisations et les règles d'hygiène** précisées par le fabricant.

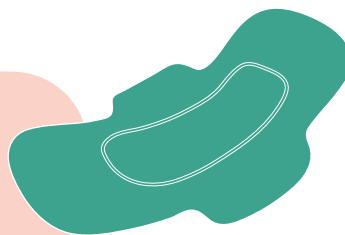


Coupe menstruelle

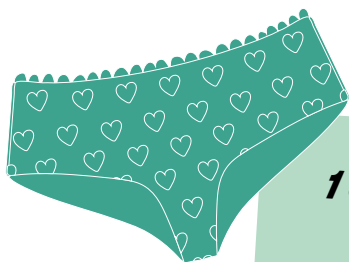
1 coupe menstruelle = 1 500 tampons à usage unique
Durée de vie moyenne : 5 ans
Prix moyen : entre 15 et 35 €

Serviette hygiénique lavable

1 serviette = 200 utilisations
Durée de vie moyenne : 5 ans
Prix moyen : entre 15 et 20 €



Culotte menstruelle



1 culotte menstruelle = entre 2,5 et 5 tampons par utilisation
Durée de vie moyenne : de 2 à 7 ans
Prix moyen : entre 30 et 50 €



**Syndicat mixte
de Besançon
et de sa Région
pour le Traitement des déchets**



4 rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex
03 81 21 15 60
contact@sybert.fr
www.sybert.fr